

Plus de 1.000 enfants font ÉCOLE À LA MAISON

► Le nombre de francophones qui font leur scolarité à domicile est de 1.044, une hausse de 13 % en un an

► Parmi les écoliers qui passeront les épreuves du CEB à partir de la semaine prochaine, un certain nombre iront quasiment pour la première fois à l'école. Il s'agit des enfants qui suivent l'enseignement à domicile (EAD). Une catégorie qui réunit toujours davantage d'élèves, ceux-ci étant pas moins de 1.044 lors de l'année 2017-2018.

Par comparaison, ces jeunes encadrés par des proches étaient 920 en 2016-2017, 909 en 2015-2016, 892 en 2014-2015, 885 en 2013-2014 et 714 en 2012-2013. Au final, le nombre d'enfants concernés franchit ainsi pour la première fois la barre symbolique des 1.000 et représente quand même une hausse de 13 % par rapport à l'année dernière.

Si le chiffre de 1.044 représente une nouvelle hausse du nombre de ces élèves ayant notamment leurs parents comme maîtres d'école, il faut aussi le remettre

en perspective et le comparer à l'ensemble de la population scolaire : 892.053 lors de l'année 2016-2017. Reste que par rapport aux 502 jeunes qui avaient suivi l'enseignement à domicile en 2008, le chiffre signifie une hausse de 108 % en dix ans.

Une hausse qui n'avait pas été vue d'un bon œil en 2015 par l'ancienne ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet (CDH). *"Ce type de traitement doit être réservé uniquement aux cas légitimes comme la maladie grave, par exemple"*, avait-elle insisté dans le courant de cette année-là. Du côté de l'ASBL Élèves, ce succès n'est pas une bonne nouvelle pour notre enseignement. *"Si les parents se tournent vers un enseignement à domicile, c'est qu'ils ne trouvent pas ce qui convient à leur enfant dans l'enseignement classique"*, avait ainsi souligné, il y a encore quelques mois, sa coordinatrice Anne François.

De son côté, la Ligue des familles

n'avait pas caché en 2015 avoir quelques doutes sur le système. *"On continue de penser que, même imparfaite, l'école reste la meilleure garantie d'une mixité, une socialisation et une égalité de traitement"*, indiquait sa secrétaire politique Delphine Chabbert au Ligueur. *"J'ai connu récemment le cas d'une jeune fille qui souffre de phobie scolaire et ses parents n'avaient plus d'autre choix au regard de l'offre scolaire"*, relativise Anne François.

C'EST LA COMMISSION de l'enseignement à domicile qui se prononce, après avis du service général de l'Inspection, sur les cas des demandes de dérogation ou des contrôles du niveau des études. Chaque année, un certain nombre d'enfants se voient ainsi obligés de retourner à l'école. *"Une analyse réalisée sur les années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 permet de constater que pour près de 50 % des enfants, ce choix d'enseignement n'excède pas une année scolaire"*, précise l'administration.

J. Th.